

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE155954002

Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$)

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 avril 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 avril 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE155954002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Dida Berku
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE155954002

Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1155954002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 14 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE155954002 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Au cours des dernières années, le Service des technologies de l'information (STI) a entrepris des travaux afin de consolider et optimiser les infrastructures informatiques de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le but d'améliorer le service rendu aux citoyens, arrondissements, services et directions, tout en assurant la continuité opérationnelle des TI.

Parmi son parc informatique, la Ville exploite présentement des serveurs de grande puissance IBM (pSeries) ainsi que des solutions de stockage d'entreprise du manufacturier IBM. Ces serveurs hébergent des applications corporatives telles que Lotus Notes, SIMON ainsi que le portail E-Cité et de nombreuses applications mission surtout basées sur les technologies de bases de données Oracle et logiciels applicatifs Oracle Weblogic.

Pour leur part, les solutions de stockage d'entreprise supportent environ 95% des besoins de la Ville, du SPVM et du Service de l'eau (serveurs physiques et virtuels ainsi que les données corporatives). Certains de ces équipements sont également localisés dans l'usine de traitement des eaux usées afin de soutenir les opérations.

En règle générale, la demande de capacité de traitement et d'espace de stockage double tous les 24 mois pour répondre aux besoins des applications existantes et des nouveaux projets de développement. De plus en plus, les besoins de la Ville, en regard aux systèmes et aux applications, requièrent une disponibilité 24/7. Tous ces équipements sont configurés de manière à assurer la robustesse des systèmes informatiques de la Ville entre ses deux centres de données principaux.

Un équipement est considéré désuet ou en fin de vie utile lorsque sa fiabilité diminue, ses coûts d'entretien deviennent trop élevés ou lorsqu'il n'est plus supporté par le manufacturier. Certains serveurs et solutions de stockage atteindront leur fin de vie utile au cours des deux prochaines années; il sera alors plus rentable pour la Ville d'acquérir de nouveaux équipements que de continuer à opérer ceux désuets. La durée de vie utile moyenne pour les serveurs est de 5 ans et de 7 ans pour les actifs de stockage.

Une étude de positionnement sur l'adoption de l'infonuagique dans les stratégies opérationnelles de la Ville est présentement en phase de réalisation. Les conclusions de cette étude permettront au STI de définir des stratégies d'acquisition flexible qui tiendront compte des offres de l'infonuagique publique, privée et hybride. Le présent dossier permet d'avoir un complément technologique à l'infonuagique tout en maintenant une flexibilité et une agilité opérationnelles pour la Ville.

La disponibilité d'une entente-cadre est un facteur important à la mise en place et la réalisation des plans d'architecture informatique développés par le STI. L'entente-cadre permet aussi de répondre plus uniformément, efficacement et rapidement aux besoins reliés aux nouvelles orientations technologiques tout en minimisant les impacts opérationnels d'une transition vers ces nouvelles orientations technologiques. À titre indicatif, l'entente-cadre précédente qui était d'une durée de 3 ans au montant de 5,8 M\$ fut consommée à raison de 4,8 M\$, soit 83 % du montant prévu initialement.

L'appel d'offres a été lancé le 8 octobre 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 novembre 2014.

L'entente-cadre pour la famille 1 est soumise à la Commission parce que l'adjudicataire, PCD Solutions inc. en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. Il y a un écart de prix de 18,52 % favorable à la Ville entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

De façon générale, les membres ont considéré le processus d'appel d'offres conforme dans ce dossier.

Cependant, plusieurs questions ont été soulevées sur le processus de sélection de l'adjudicataire. Même s'il s'agissait essentiellement d'acquisition de biens, l'approche retenue pour l'évaluation des offres accordait une note de 70% pour le prix soumis et

prévoyait également l'évaluation de l'expérience de l'intégrateur avec des clients comparables à la Ville (10%), la compréhension des enjeux et l'approche du soumissionnaire (10%) et la capacité de l'intégrateur à conseiller la Ville pour l'acquisition de matériel et d'assister à l'intégration des nouveaux équipements aux infrastructures en place (10%).

Les membres ont constaté que le plus bas soumissionnaire, qui en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent, avait obtenu des résultats supérieurs aux autres pour tous les critères. Ce qui a entraîné, chez certains membres, un questionnement quant à l'objectivité du processus. Mal à l'aise avec ce résultat, un membre de la Commission a choisi d'enregistrer sa dissidence.

Les membres ont convenu qu'il serait pertinent dans ce type de dossiers d'avoir des critères qualitatifs plus précis et plus objectifs.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE155954002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Mme Tremblay a inscrit sa dissidence.